

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-320483-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 octobre 2023

Publié le 13 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Valérie CONSEIL, Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Participation du Département du Nord au nouveau cadre d'adhésion de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) relatif au soutien des actions en faveur de l'aide et de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : réponse à

l'Appel à manifestation d'intérêt pour la période 2023-2026.

Vu le rapport DirAPU/2023/365

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'urgence approuvée lors de la réunion du Conseil départemental du 9 octobre 2023

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la candidature du Département du Nord à l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la CNSA intitulé « soutien de la CNSA aux départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 », dans les conditions et sur la base des propositions formulées dans la fiche récapitulative jointe en annexe 1 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la candidature du Département du Nord, et à engager les actions visées dans la fiche récapitulative du cadre d'adhésion précitée, justifiées par le diagnostic territorial ci-joint en annexe 2.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 24.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Madame GREAUME, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 24.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	68
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	68 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l’Achat Public

Claude LEMOINE

**Demande de délégation de fonds et acceptation des engagements**  
**Fiche récapitulative du cadre d'adhésion**



Date + Signature du Président du Conseil départemental ou toute personne dûment habilitée

Conseil Départemental **Nord**

Adresse **51 rue Gustave Delory  
59 000  
LILLE**

Référent du cadre d'adhésion **FLORENCE MAGNE  
florence.magne@lenord.fr  
Téléphone**

Référent par axe (facultatif)	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6
	<b>Aurélie RAIBON aurelie.raibon@lenord.fr Téléphone</b>	<b>Jean-Baptiste WERQUIN jeanbaptiste.werquin@lenord.fr Téléphone</b>	<b>Jean-Baptiste WERQUIN jeanbaptiste.werquin@lenord.fr Téléphone</b>	<b>Jean-Baptiste WERQUIN jeanbaptiste.werquin@lenord.fr Téléphone</b>	<b>Gwenaëlle CARBAJAL gwenaëlle.carbaial@lenord.fr Téléphone</b>	<b>Jean-Baptiste WERQUIN jeanbaptiste.werquin@lenord.fr Téléphone</b>

Axe(s) choisi(s)	OUI / NON
Axe 1	Oui
Axe 2	Oui
Axe 3	Oui
Axe 4	Oui
Axe 5	Oui
Axe 6	Oui

Pourcentage global de la subvention demandé	82%
Montant correspondant	1 948 480,00 €
Participation CD	442 120,00 €
Autre(s) financeur(s)	0,00 €
Montant TOTAL	2 390 600,00 €

Avec l'axe 100% CNSA

Commentaire(s) éventuel(s)

**Axe 1 - Stratégie et pilotage**  
*Cet axe est conditionné au positionnement sur au moins deux des axes 2 à 6*  
**Financement à 100% par la CNSA dans la limite d'un plafond de rémunération de 60k€ (hors St Martin, St Barthélémy et Saint Pierre et Miquelon)**

Plafond	2023	2024	2025	2026
Nombre d'ETP interne	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Nombre d'ETP externe	0	0	0	0

Hors plafond	2023	2024	2025	2026
Nombre d'ETP interne	0	0	0	0
Nombre d'ETP externe	0	0	0	0

**Missions confiées\***  
*Mission 1 : Assurer le suivi et l'exécution des actions inscrites dans le cadre d'adhésion*  
*Mission 2 : Participer à la mise en œuvre des actions (lancement des appels à manifestation éventuels, etc.)*  
*Mission 3 : Assurer le bilan des actions et le dialogue avec la CNSA*

\* Les missions sont en cohérence avec la fiche de poste de ou des agent(s) en charge de cet axe 1

Objectifs cibles quantitatifs* :	2023	2024	2025	2026
Nombre d'actions réalisées au terme du cadre d'adhésion				14
Nombre de dialogues de gestion menés avec la CNSA et les partenaires		1	1	1
Nombre de bilans effectués		1	1	1

Les objectifs cibles quantitatifs devront tenir compte de l'entretien annuel du ou des agent(s) en charge de cet axe 1

\*Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projetée annuellement.

Objectifs cibles qualitatifs* :	2023	2024	2025	2026
Assurer le pilotage du cadre d'adhésion	Oui	Oui	Oui	Oui
Assurer une cohérence d'ensemble en lien avec les autres actions ne relevant pas du cadre d'adhésion	Oui	Oui	Oui	Oui
Assurer le lien avec les partenaires	Oui	Oui	Oui	Oui

Les objectifs cibles qualitatifs devront tenir compte de l'entretien annuel du ou des agent(s) en charge de cet axe 1

\*Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Montant sollicité (hors ETP supplémentaire et dans la limite d'un plafond de rémunération de 60k€ brut annuel)	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	180 000,00
Participation complémentaire prévisionnelle du CD (si dépassement du plafond)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Axe 2 - Appui à la transformation en services autonomie à domicile (SAD)**

Actions*	2023	2024	2025	2026
<b>Action 1 : Accompagnement au changement</b>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action</i> : cette action vise à soutenir les SAAD dans le cadre de la transformation en service autonomie à domicile mixte. Elle a vocation à financer des prestations de conseil juridique, d'accompagnement au changement, le recrutement d'une ressource interne, etc. Ce soutien consiste en l'octroi d'une aide forfaitaire (dont les modalités seront définies plus précisément avec l'ARS). Seuls les SAAD ayant un projet d'internalisation d'une activité de soins infirmiers à domicile pourront être soutenus. Les SAAD adhérents à une fédération ayant conventionné avec la CNSA pour le financement de prestations similaires sont invités à mobiliser prioritairement ces financements. Les actions visant à garantir de manière pérenne le fonctionnement intégré des services autonomie mixtes ont vocation à être financées par la dotation de coordination et ne sont donc pas éligibles à ce forfait d'accompagnement au changement.				
<b>Action 2 : Prise en charge des coûts de transition</b>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action</i> : cette action vise à soutenir les SAAD dans le cadre de la transformation en service autonomie à domicile mixte. Elle a vocation à financer les coûts de transitions induits par cette transformation comme par exemple l'uniformisation et la mise à jour des documents (grille tarifaire, livret d'accueil, convention constitutive d'une GCMS, etc.) à la suite d'un rapprochement. Ce soutien consiste en l'octroi d'une aide forfaitaire et fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt. Seuls les SAAD ayant internalisé une activité de soins infirmiers ou étant en cours d'internalisation pourront être soutenus.				

*\*Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions .*

Objectifs cibles quantitatifs* :	2023	2024	2025	2026
<i>Accompagner 30 SAAD dans la transformation en SAD mixte</i>		10	10	10
<i>SAAD ayant internalisé une activité de soins infirmiers</i>		8	8	8
...				

*\*Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projetée annuellement.*

Objectifs cibles qualitatifs* :	2023	2024	2025	2026
<i>Permettre une meilleure qualité de service auprès des usagers</i>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Assurer une meilleure coordination des interventions auprès des usagers</i>	Non	Oui	Oui	Oui
...				

*\*Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.*

	2023	2024	2025	2026
<b>Part de la subvention consacrée à cet axe :</b>	0%	20%	20%	20%
<b>Co-financement (maxi 80% CNSA) :</b>	0%	80%	80%	80%
<b>Co-financement CD :</b>	0%	20%	20%	20%
<b>Co-financement autre-financeur :</b>	0%	0%	0%	0%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
<b>Montant CNSA :</b>	... €	132 400,00 €	132 400,00 €	132 400,00 €	397 200,00 €
<b>Montant CD :</b>	... €	33 100,00 €	33 100,00 €	33 100,00 €	99 300,00 €
<b>Autre(s) financeur(s) : précisez</b>	... €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Montant total :</b>	... €	165 500,00 €	165 500,00 €	165 500,00 €	496 500,00 €

**Axe 3 - Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile**

Actions*	2023	2024	2025	2026
<b>Action 1 : Soutien au rapprochement des SAAD</b>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action :</i> afin de permettre aux SAAD plus petits d'atteindre une taille critique permettant des économies d'échelle et une meilleure professionnalisation, cette action vise à soutenir les services dans leurs démarches de rapprochement/fusion auprès d'autres SAAD. Ce soutien consiste en l'octroi d'une aide forfaitaire et proratisée selon le nombre d'heures prestées par les structures qui fusionnent. Elle vise à financer les coûts de fusion/rapprochement. Ce soutien est conditionné à la signature d'un CPOM avec le Département et fera l'objet d'une sélection.				
<b>Action 2 : Poursuite du soutien à l'amélioration de la qualité</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action :</i> cette action vise à financer des actions non couvertes par la dotation complémentaire (dite "qualité"), notamment les formations aux 1ers secours, l'accompagnement en fin de vie ou auprès de bénéficiaires souffrant de pathologies particulières. Ce soutien consiste en l'octroi d'une dotation ponctuelle et fera l'objet d'une sélection.				
<b>Action 3 : Réalisation d'une étude sur la mobilité des SAAD</b>	Oui	Non	Non	Non
<i>Description de l'action :</i> cette action vise à réaliser un diagnostic accompagné de préconisations sur le thème de la mobilité des professionnels des SAAD. Cette étude sera réalisée via l'achat d'une prestation. Etape préalable et indispensable, elle devra permettre à tous les SAAD du territoire d'avoir les éléments de compréhension nécessaires à la mise en place de solutions innovantes et respectueuses de l'environnement (mutualisation, flotte de véhicule, mobilité douce, etc.).				
<b>Action 4 : Développement des pratiques de bientraitance</b>	Non	Oui	Oui	Non
<i>Description de l'action :</i> cette action vise à constituer des groupes d'analyse de pratique à destination des professionnels des SAAD et à élaborer une charte partagée de la bientraitance, conformément au cahier des charges des services autonomie à domicile qui prévoit la mise en place d'actions de ce type. Cette action sera réalisée via l'achat d'une prestation. Afin de compenser la participation des professionnels à ces temps d'échanges et de travail, une dotation sera octroyée aux SAAD pour chaque professionnel participant.				
<b>Action 5 : Accompagnement à la mise en place de nouvelles organisations du travail</b>	Non	Oui	Oui	Non
<i>Description de l'action :</i> cette action vise à accompagner les SAAD qui feraient le choix d'adopter de nouvelles formes d'organisation du travail, en particulier la constitution en équipes autonomes. Cette aide sera réalisée par un expert choisi dans le cadre de l'achat d'une prestation.				
<b>Action 6 : Accompagnement et aide à la restructuration des SAAD</b>	Non	Oui	Oui	Non
<i>Description de l'action :</i> cette action vise à accompagner les SAAD dans une dynamique de regroupement. Il s'agit de structurer l'offre de service, les accompagner vers un équilibre financier par la mutualisation de moyens matériels.				

\*Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions.

Objectifs cibles quantitatifs* :	2023	2024	2025	2026
Nombre de SAAD s'étant rapprochés		10	10	10
Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux de bientraitance		130	130	130
Nombre de SAAD ayant mis en place une nouvelle organisation du travail		10	10	10

\*Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projetée annuellement.

Objectifs cibles qualitatifs* :	2023	2024	2025	2026
Consolider la viabilité des SAAD pour assurer la réponse aux besoins	Non	Oui	Oui	Oui
Améliorer la qualité de service rendu aux usagers	Oui	Oui	Oui	Oui
Renforcer les pratiques de promotion de la bientraitance dans les SAAD	Non	Oui	Oui	Oui
Renforcer la professionnalisation des intervenants dans les SAAD	Non	Oui	Oui	Oui

\*Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.

	2023	2024	2025	2026
Part de la subvention consacrée à cet axe :	%	23%	21%	21%
Co-financement (maxi 80% CNSA) :	%	80%	80%	80%
Co-financement CD :	%	20%	20%	20%
Co-financement autre-financeur :	%	0%	0%	0%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Montant CNSA :	... €	149 360,00 €	133 360,00 €	133 360,00 €	416 080,00 €
Montant CD :	... €	37 340,00 €	33 340,00 €	33 340,00 €	104 020,00 €
Autre(s) financeur(s) : précisez	... €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant total :	... €	186 700,00 €	166 700,00 €	166 700,00 €	520 100,00 €

#### Axe 4 - Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie

Actions*	2023	2024	2025	2026
<b>Action 1 : Campagne de communication valorisant les métiers de l'autonomie</b>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action : cette action vise à renforcer l'attractivité et la connaissance des métiers de l'autonomie à domicile par une campagne de communication.</i>				
<b>Action 2 : Poursuite de la structuration des GEIQ</b>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action : après une première phase de déploiement, cette action vise à poursuivre le soutien aux groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Il s'agit de satisfaire les besoins en recrutement des SAAD, quelque soit leur statut.</i>				
<b>Action 3 : Subventionnement des heures de tutorat</b>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action : cette action vise à soutenir les SAD qui feraient le choix de mettre en place des parcours qualifiant et du tutorat afin de renforcer l'attractivité des métiers.</i>				

\*Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions .

#### Objectifs cibles quantitatifs\* :

	2023	2024	2025	2026
<i>Nombre de personnes nouvellement recrutées au cours de l'année et évolution par rapport à n-1</i>		40	80	80
<i>Nombre de communications menées</i>		1	2	2

\*Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projetée annuellement.

Exemple : améliorer le niveau de recrutement dans les ESMS	2023	2024	2025	2026
<i>Améliorer l'attractivité des métiers de l'autonomie</i>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Assurer la couverture des besoins dans un contexte de gérontocroissance</i>	Non	Oui	Oui	Oui

\*Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.

	2023	2024	2025	2026
<b>Part de la subvention consacrée à cet axe :</b>	%	15%	15%	15%
<b>Co-financement (maxi 80% CNSA) :</b>	%	80%	80%	80%
<b>Co-financement CD :</b>	%	20%	20%	20%
<b>Co-financement autre-financeur :</b>	%	0%	0%	0%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
<b>Montant CNSA :</b>	... €	96 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €	288 000,00 €
<b>Montant CD :</b>	... €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	72 000,00 €
<b>Autre(s) financeur(s) : précisez</b>	... €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Montant total :</b>	... €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	360 000,00 €

**Axe 5 - Soutien aux aidants de personnes en situation de handicap**

Actions*	2023	2024	2025	2026
<b>Action 1 : Offre de soutien psychosocial individuel et collectif</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action</i> : cette action vise à apporter un soutien financier aux plateformes de répit à destination des aidants de personnes en situation de handicap du Département afin de développer une offre de soutien psychosocial individuel et collectif. Il s'agira pour les PFR de mettre en place les missions suivantes: -Accueil, information, conseils - Ecoute - Soutien individuel et collectif - Offre d'activités collectives favorisant l'écoute et le maintien du lien social du proche aidant ou du couple aidant-aidé - Accès au répit Coût 25 000€ par PFR soit 200 000€				
<b>Action 2 : Formation des aidants</b>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action</i> : il s'agit de former les aidants sur les différents types de handicap afin de leur permettre de mieux accompagner leurs aidés, mission qui sera déléguée aux PFR PSh Coût: 6000€ par PFR pour 3 sessions de formation par an, soit 48 000€ par an à compter de 2024				

*\*Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions .*

Objectifs cibles quantitatifs* :	2023	2024	2025	2026
<i>Nombre d'actions de soutien psycho-social individuel</i>				
<i>Nombre d'actions de soutien psycho-social collectif</i>				
<i>Nombre de formation réalisées pour les proches-aidants</i>				

*\*Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projetée annuellement.*

Objectifs cibles qualitatifs* (facultatifs):	2023	2024	2025	2026
<i>Développer le lien social des aidants</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Améliorer la formation des aidants et la compréhension des handicaps</i>	Non	Oui	Oui	Oui

*\*Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.*

	2023	2024	2025	2026
<b>Part de la subvention consacrée à cet axe :</b>	%	%	%	%
<b>Co-financement (maxi 80% CNSA) :</b>	%	80%	80%	80%
<b>Co-financement CD :</b>	%	20%	20%	20%
<b>Co-financement autre-financeur :</b>	%	0%	0%	0%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
<b>Montant CNSA :</b>	... €	198 400,00 €	198 400,00 €	198 400,00 €	595 200,00 €
<b>Montant CD :</b>	... €	49 600,00 €	49 600,00 €	49 600,00 €	148 800,00 €
<b>Autre(s) financeur(s) : ARS</b>	... €	?	?	?	0,00 €
<b>Montant total :</b>	... €	248 000,00 €	248 000,00 €	248 000,00 €	744 000,00 €

**Axe 6 - Promotion de l'accueil familial**

Actions*	2023	2024	2025	2026
<i>Action 1 : Mise en place de groupes d'analyse de pratiques</i>	Non	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action : cette action vise à renforcer la professionnalisation, le soutien et l'accompagnement à destination des accueillants familiaux. Cette action sera réalisée par un expert via l'achat d'une prestation.</i>				
<i>Action 2 : Mise en place de formations supplémentaires</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Description de l'action : le Département souhaite aller au-delà du cadre légal en proposant, en plus de la formation socle, davantage d'heures de formation à destination des accueillants familiaux.</i>				

*\*Indiquez les actions envisagées et renseignez OUI / NON selon la ou les année(s) de mise en œuvre prévue de ces actions .*

Objectifs cibles quantitatifs* :	2023	2024	2025	2026
<i>Nombre de groupe d'échanges de pratiques constitués</i>		10	10	10
<i>Nombre d'accueillants familiaux concernés</i>		100	100	100
<i>Taux de satisfaction des accueillants familiaux</i>		90%	90%	90%
<i>Nombre de formations réalisées pour les accueillants familiaux</i>		14	14	14

*\*Indiquez les objectifs quantitatifs envisagés et renseignez la quantité projetée annuellement.*

Objectifs cibles qualitatifs* :	2023	2024	2025	2026
<i>Diminuer l'isolement des accueillants familiaux</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Renforcer la professionnalisation des accueillants familiaux</i>	Oui	Oui	Oui	Oui

*\*Indiquez les objectifs qualitatifs envisagés et renseignez OUI / NON selon l'année d'atteinte prévue de l'objectif.*

	2023	2024	2025	2026
<b>Part de la subvention consacrée à cet axe :</b>	%	%	%	%
<b>Co-financement (maxi 80% CNSA) :</b>	%	80%	80%	80%
<b>Co-financement CD :</b>	%	20%	20%	20%
<b>Co-financement autre-financeur :</b>	%	0%	0%	0%

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
<b>Montant CNSA :</b>	... €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	72 000,00 €
<b>Montant CD :</b>	... €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €
<b>Autre(s) financeur(s) : précisez</b>	... €	... €	... €	... €	0,00 €
<b>Montant total :</b>	... €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €

## ANNEXE 2 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L'OFFRE ET DES BESOINS ET DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'AIDE, DU SOIN A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES ET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### I- Données démographiques

#### A- Les personnes adultes en situation de handicap

Au 31/12/2022, on relève au sein de la file active de la MDPH du Nord : - 130 858 personnes âgées entre 20 et 59 ans, soit 9,84% des 20-59 du Nord, - 60 800 personnes âgées entre 60 et 74 ans, soit 15,48% des 60-74 ans du Nord (Source : MDPH).

En 2021, on dénombre 59 158 adultes bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 3,99% de la population nordiste âgée entre 20 et 64 ans. C'est au sein des territoires des Flandres et de Lille que cette part est la moins élevée, et à l'inverse au sein des territoires du sud (Valenciennois, Avesnois) qu'elle est la plus élevée. En 2020, on comptait 59 109 adultes bénéficiaires de l'AAH sur le Nord, soit une évolution de 0,08% en une année.

#### Nombre et part d'allocataires de l'AAH au 31/12/2021 chez les 20-64 ans dans la DDT, dans le Nord et en France

	Nombre d'allocataires de l'AAH	Part chez les 20-64 ans
Avesnois	6126	4,92%
Cambrésis	3905	4,44%
Douaisis	6011	4,40%
Flandres	7503	3,59%
Métropole Lille	14 829	3,06%
Métropole Roubaix-Tourcoing	11 012	4,55%
Valenciennois	9772	4,96%
Nord	<b>59 158</b>	<b>3,99%</b>
France	<b>1 216 244</b>	<b>3,24%</b>

1

Au 31/12/2021, le Nord compte 15 360 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). (Source : Département du Nord/DGAA/DAPU/PDSI/SOESI). Le département du Nord connaît un taux de bénéficiaires de l'AAH supérieur à la moyenne nationale, justifiant de besoins dans ce domaine plus important qu'ailleurs.

#### B- Les personnes âgées

DDT	Personnes âgées entre 60 et 74 ans	Part des 60-74 ans dans la population	Personnes âgées de 75 ans et plus	Part de 75 ans et plus dans la population
Avesnois	38 914	17,09%	19 101	8,39%
Cambrésis	27 342	17,07%	14 447	9,02%
Douaisis	39 816	16,25%	20 798	8,49%
Flandres	64 054	17,12%	31 297	8,36%
Métropole de Lille	108 714	13,37%	53 910	6,63%

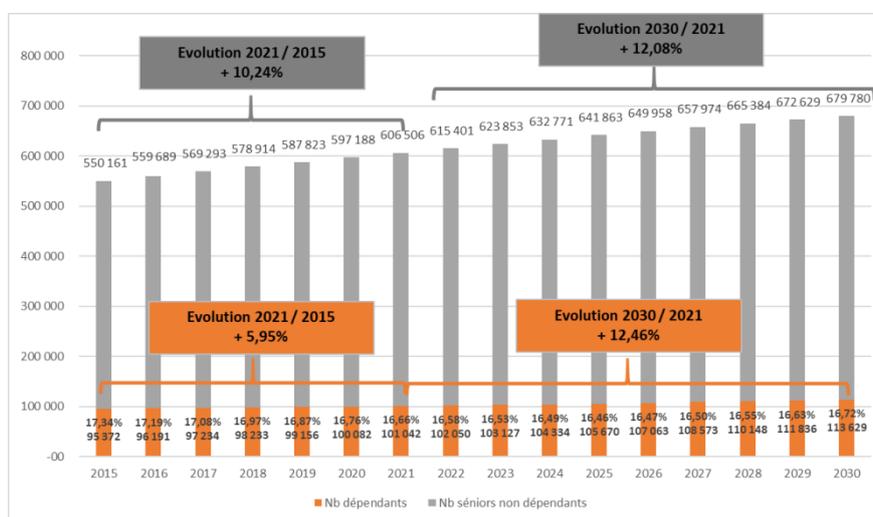
Métropole de Roubaix-Tourcoing	58 850	13,46%	30 821	7,05%
Valenciennois	55 142	15,70%	27 229	7,75%
<b>Nord</b>	<b>392 831</b>	<b>15,06%</b>	<b>197 603</b>	<b>7,58%</b>

La gérontocroissance est l'augmentation du nombre de personnes âgées de la population (définition Insee).

Dans le Nord, les plus de 60 ans représentent 23 % de la population contre 26 % dans l'ensemble de la France. Les projections démographiques de l'INSEE estiment que les 60 ans et plus représenteront 25,33% de la population nordiste en 2030. Le vieillissement apparaît moins prononcé car le département est un département plutôt jeune. La population des plus de 60 ans progresse conformément aux moyennes nationales, c'est-à-dire d'environ 9 %, entre 2013 et 2018. La tendance montre que le phénomène de gérontocroissance dans le département du Nord est identique au reste de la France.

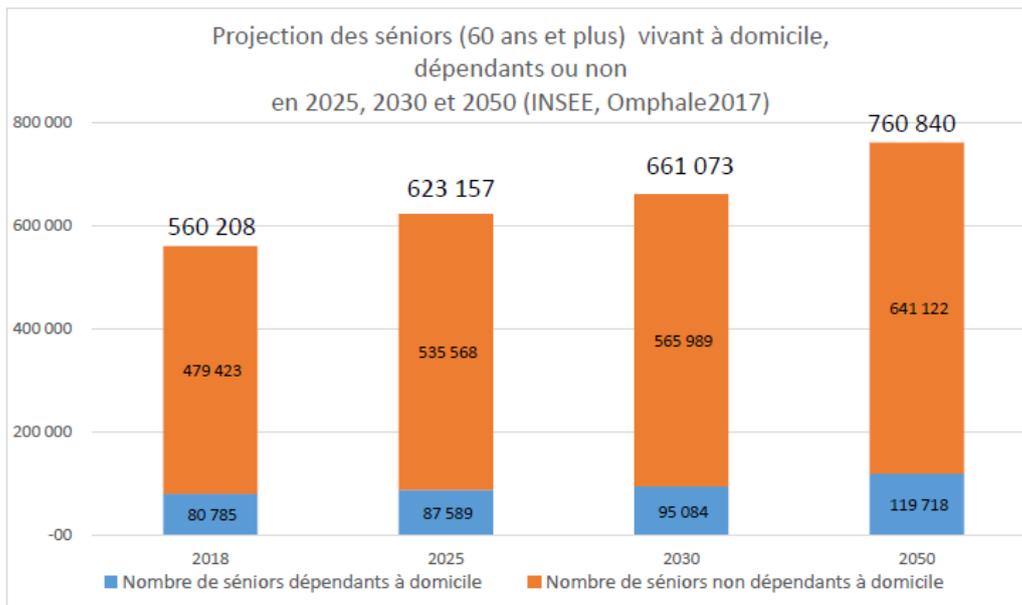
Comme le montre le graphique ci-après, les séniors non dépendants ont augmenté de 10% entre 2015 et 2021. Les personnes âgées dépendantes augmentent, elles, de 5% entre 2015 et 2021. Les projections de l'Insee montrent que pour les séniors l'augmentation sera de 12% entre 2021 et 2030 mais également de 12% sur la même période pour les personnes dépendantes alors que l'augmentation n'était que de 5 % sur la période précédente. Outre l'augmentation du nombre de séniors, c'est l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes qui croît très rapidement.

**Projection du nombre de séniors et du nombre de personnes dépendantes**



Source : Insee - traitement DFCG – Département du Nord (avril 2022)

Concernant l'évolution démographique de la dépendance à domicile dans le Nord, le nombre de personnes dépendantes vivant à domicile augmente de 8% entre 2018 et 2025. La population sénior vivant à son domicile augmente pour sa part de 6% sur la même période (cf. graphique ci-dessous). Or, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté sur une période plus courte entre 2017 et 2021 de 16 %. Le nombre de bénéficiaires de l'APA augmente deux fois plus vite que le nombre de personnes dépendantes.



Source : DGA SOL – Département du Nord (avril 2022)

Il faut rappeler les profils de ces bénéficiaires avec une espérance de vie plus courte que la tendance nationale et des personnes qui rentrent dans l'APA plus vite qu'ailleurs.

Certains territoires vont connaître un développement important des plus de 60 ans.

En 2017, le Cambrésis est le territoire qui compte la part de la population des plus de 60 ans la plus importante (25%).

En 2030, ce sera le territoire des Flandres avec le taux le plus élevé, situé à 30 % de la population. Les Flandres vont ainsi connaître le plus grand développement de cette catégorie de population des plus de 60 ans entre 2017 et 2030, dont la proportion va passer de 25 à 30 % de la population.

Concernant le Douaisis et l'Avesnois, la part des plus de 60 ans va passer de 25 à 29 % entre 2017 et 2030, et de 23 % à 26 % pour le Valenciennois.

Sur les territoires des Flandres, ou encore dans l'Avesnois, la population active va être moins importante également. Ainsi, le vieillissement de la population et une population active moindre représentent un enjeu important notamment dans la prise en charge des personnes, au niveau des aidants, des SAAD ou d'autres structures. A cette tension, s'ajoute un problème de recrutement plus important qu'ailleurs.

Ce vieillissement de la population nordiste est à resituer dans un contexte démographique de métropolisation avec une aspiration des jeunes et des classes actives vers la métropole. Les territoires de la métropole Lille et la métropole Roubaix Tourcoing, vont voir la part des plus de 60 ans passer de 20 à 22 % seulement entre 2017 et 2030.

Ce contexte de gérontocroissance constitue un enjeu de société, à la fois par ses conséquences sur l'autonomie des personnes âgées et leur prise en charge, qui peut être plus marqué ou avec des spécificités d'un territoire à l'autre du Département. Il impacte les services et les métiers d'aide à domicile, peu attractifs actuellement, mais pour lesquels des besoins importants de recrutement vont se constater dans le Nord.

Le phénomène de gérontocroissance doit être expliqué à l'échelle du Département du Nord qui globalement est identique au reste de la France. Au niveau des territoires du Nord, certains connaissent un vieillissement plus marqué. Cette gérontocroissance constitue un atout sociétal mais a déjà des conséquences sur les dépenses liées à l'APA alors même que les recettes n'augmentent pas.

Il faut rappeler les profils de ces bénéficiaires avec une espérance de vie plus courte que la tendance nationale et des personnes qui rentrent dans l'APA plus vite qu'ailleurs.

La structuration des services d'aide à domicile, leur viabilité, la qualité du service rendu, l'équilibre économique des dépenses d'APA, l'anticipation de l'augmentation des demandes notamment génèrent des enjeux importants pour le département. En septembre 2022, le département a adopté le rapport d'une mission d'information et d'évaluation de l'APA dans le Nord qui comporte une centaine de préconisations. Certaines rejoignent d'ailleurs les axes proposés par le cadre d'adhésion de la CNSA.

## **Synthèse des données démographiques**

### **Constats**

- 1) Une propension dans le département du Nord à connaître davantage le handicap et à vivre plus tôt la dépendance qu'ailleurs en France ;
- 2) Une évolution de la population âgée dans des proportions identiques au niveau nationale mais qui impacte le Nord, le département le plus peuplé en France, sur des volumes considérables ;
- 3) Des disparités territoriales dans le Nord qui pèsent davantage sur le milieu rural (évolutions démographiques, difficultés de recrutements ... ) ;
- 4) Un nombre de personnes dépendantes à domicile qui augmente.

4

### **Orientations rattachées au cadre d'adhésion**

Axe 2 – Aider à la constitution de services autonomie afin de couvrir à terme tout le territoire départemental et améliorer la qualité de l'accompagnement de la personne âgée à domicile.

Axe 3 – Accompagner les fusions et les regroupements de SAAD afin de permettre des seuils de viabilité économique et faire face ainsi à l'enjeu démographique qui est face à nous

Axe 3 – Poursuite du soutien à l'amélioration de la qualité, en permettant le financement d'actions qui n'entrent pas dans le CPOM qualité

Axe 4 – Poursuivre la structuration des GEIQ

## **II- La politique départementale de l'autonomie et les prestations servies par le département (APA et PCH)**

### **A- Les orientations départementales relatives à l'autonomie**

**La délibération cadre adoptée le 17 décembre 2015** par le Conseil départemental du Nord fixe les principales orientations :

- Améliorer les services de proximité aux personnes ;
- Développer un environnement bienveillant pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- Engager collectivement le chantier de la prévention de la perte d'autonomie,
- Diversifier et transformer l'offre de services spécialisés,
- Installer une nouvelle gouvernance pour un pilotage inscrit dans la proximité.

Ces orientations ont été reprises dans le **Schéma des solidarités 2018-2022** adopté en séance plénière du 12 février 2018, qui définit la stratégie opérationnelle, avec une approche pluriannuelle, mobilisant les acteurs sociaux et les leviers des Politiques départementales pour les atteindre (habitat, mobilité, sports, culture, territoires). L'ensemble de ces axes stratégiques structurent les actions de la politique autonomie du Département du Nord regroupés autour de trois objectifs opérationnels :

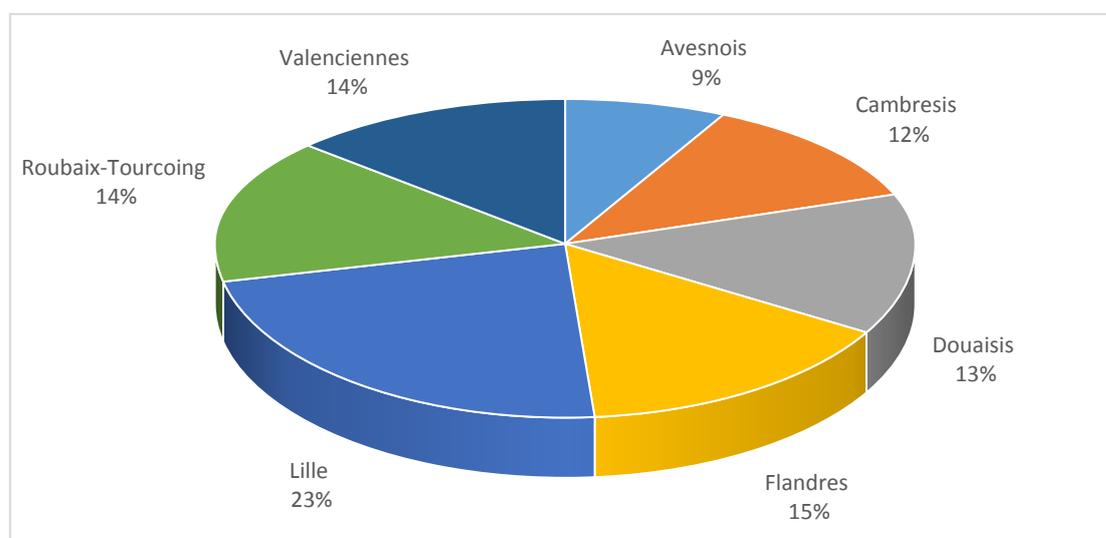
- Prévenir la perte d'autonomie et favoriser l'inclusion ;
- Faciliter l'accueil, l'information et l'accès aux droits ;
- Fluidifier les parcours.

Le schéma des solidarités est arrivé à échéance fin décembre 2022, mais les orientations qui y sont rattachées continuent de se mettre en œuvre et guident l'action départementale en matière d'autonomie.

### **B- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

32 049 nordistes sont bénéficiaires de l'APA au 30 septembre 2022, ce qui représente une hausse de 2,3% par rapport à l'année 2021. C'est sur les territoires de l'Avesnois et de Valenciennes que la hausse est la plus significative.

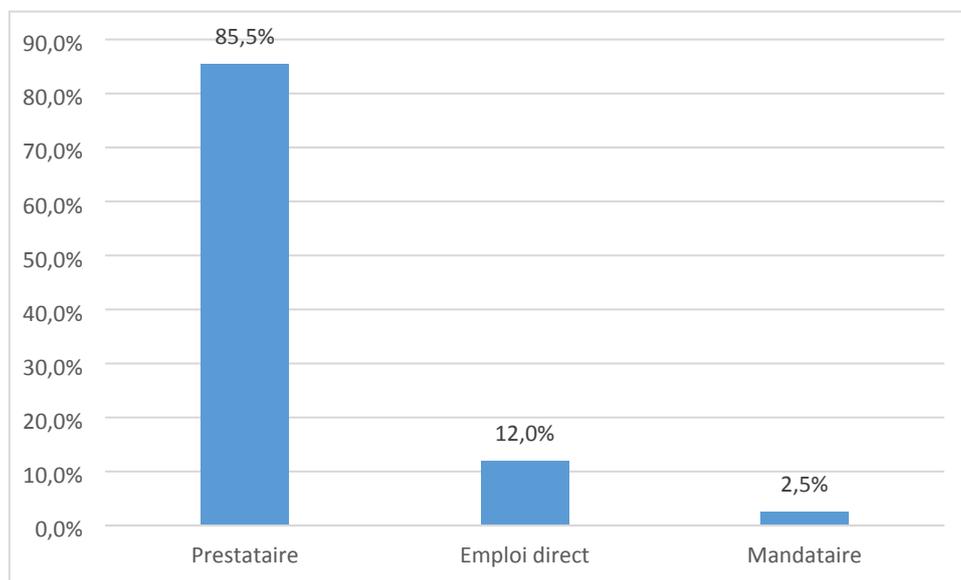
Pourcentage de bénéficiaires de l'APA par territoire



## Evolution du nombre d'heures prestées en APA

Le nombre d'heures prestées en APA est de 7,1 millions d'heures n 2022, ce qui représente une hausse de 2,3% par rapport à l'année 2021.

Répartition des heures par mode d'intervention



Les prestations d'APA sont très largement délivrées par les services d'aide à domicile intervenant en mode prestataire ; ce mode d'intervention est le plus légitimé par les usagers qui en attendent une exigence en terme de qualité.

L'APA à domicile est concernée principalement par les GIR 4 et 3 qui représentent plus de 75 % des personnes qui sont, pour les GIR 4, *modérément dépendantes dans l'APA à domicile (...)* plus on s'habitue à l'entrée progressive d'une aide à la maison, moins vite le parcours va se dégrader ».

Concernant l'APA à domicile, l'âge moyen d'entrée dans le dispositif dans le Nord est de 80 ans pour les hommes (82 ans au niveau national) et 82 ans pour les femmes (84,5 ans au niveau national).

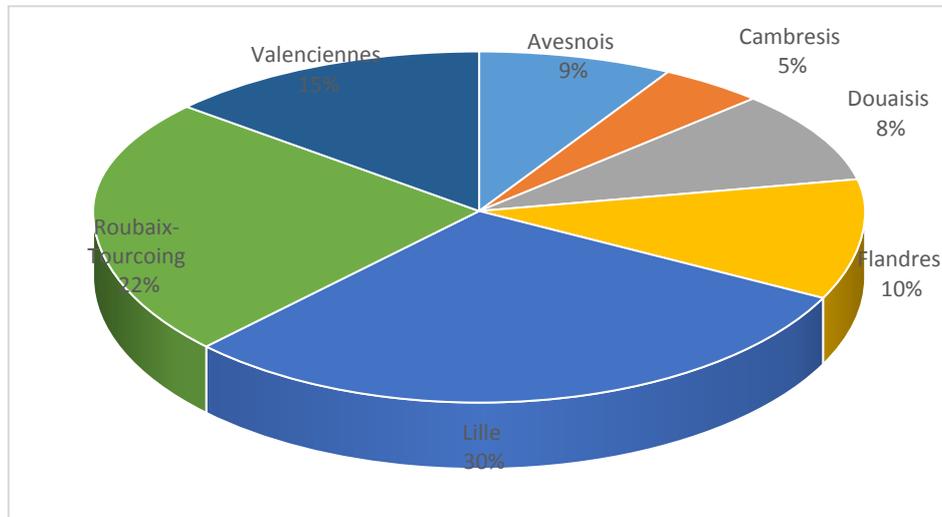
La durée moyenne de prise en charge est 3 ans et 9 mois.

74 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont des femmes.

### C- La prestation de compensation du handicap (PCH)

9 800 nordistes sont bénéficiaires de la PCH au 30 septembre 2022, ce qui représente une hausse de 0,5% par rapport à l'année 2021. C'est sur les territoires du Cambrésis et du Douaisis que la hausse est la plus significative.

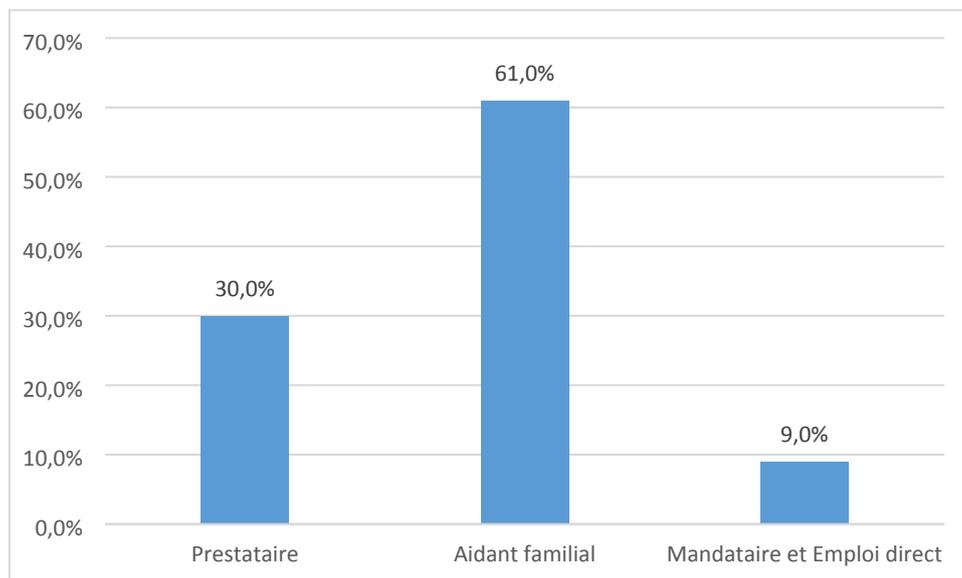
### Pourcentage de bénéficiaires de la PCH par territoire



### **Evolution du nombre d'heures prestées en PCH**

Le nombre d'heures prestées en PCH est de 2,1 millions d'heures en 2022, ce qui représente une hausse de 1,3% par rapport à l'année 2021.

### Répartition des heures par mode d'intervention



Le mode d'intervention majoritaire en PCH est l'aidant familial. Ce mode d'accompagnement nécessite de consolider et de développer le soutien qui leur est apporté dans leur quotidien, en développant notamment les solutions de répit.

## Synthèse des données de politique autonomie

### Constats

- 1) Une propension dans le département du Nord à connaître davantage le handicap et à vivre plus tôt la dépendance qu'ailleurs en France ;
- 2) Des disparités territoriales dans le Nord qui pèsent davantage sur le milieu rural (évolutions démographiques, difficultés de recrutements ...)
- 3) Un nombre de personnes dépendantes à domicile qui augmente ;
- 4) Un besoin à satisfaire en constante augmentation

### **Orientations rattachées au cadre d'adhésion**

Axe 2 – Aider à la constitution de services autonomie afin de couvrir à terme tout le territoire départemental et améliorer la qualité de l'accompagnement de la personne âgée à domicile.

Axe 3 – Accompagner les fusions et les regroupements de SAAD afin de permettre des seuils de viabilité économique et faire face ainsi à l'enjeu démographique qui est face à nous

Axe 3 – Poursuite du soutien à l'amélioration de la qualité, en permettant le financement d'actions qui n'entrent pas dans le CPOM qualité

Axe 4 – Poursuivre la structuration des GEIQ

### **III- Les aidants**

La stratégie départementale d'aide aux aidants repose essentiellement sur les plateformes de répit et d'aide aux aidants, l'accueil de jour et temporaire permettant des moments de répit à ceux qui accompagnent un proche dépendant.

Nombre de places en accueil de jour et en hébergement temporaire pour les personnes en situation de handicap et âgées en 2022

	Personnes en situation de handicap		Personnes âgées	
	Nombre de places	Taux de couverture (Pour 100 personnes de 20 à 59 ans)	Nombre de places	Taux de couverture (Pour 100 personnes de 75 ans ou +)
Accueil de jour	945	0,071 %	648	0,33%
Hébergement temporaire	182	0,014%	420	0,21%

Source : Département du Nord/DGAA/DA/PAC ; situation au 31 décembre 2022

Afin d'offrir des solutions de répit pour les aidants aux personnes en situation en handicap et âgées restées à domicile, les places en accueil de jour et en hébergement temporaire sont réparties sur l'ensemble du Département. Il en existe 945 pour les PH et 648 pour les PA en accueil de jour. Concernant l'hébergement temporaire cela correspond à 182 places pour les PH et 420 places pour les PA.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 5 641 personnes ont bénéficié du droit au répit.

Par ailleurs, le département compte :

- 8 plateformes d'accompagnement et de répit à destination des aidants de personnes âgées de plus de 60 ans créées dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012. En 2022, elles ont accompagné 3358 aidants et ont développé notamment 40 actions de sensibilisation (temps d'informations collectifs de type forums, conférences...) et 3285 séances de soutien psychosocial individuel pour les aidants.
- 8 plateformes d'accompagnement et de répit à destination des aidants de personnes en situation de handicap depuis septembre 2021. En 2022, elles ont accompagné plus de 700 aidants et ont développé notamment 114 actions de sensibilisation et 449 séances de soutien psychosocial individuel et collectif pour les aidants.

### **Synthèse des données aidants**

#### **Constats**

- 1) des personnes âgées ou handicapées qui bénéficient majoritairement d'un entourage présent mais qui a besoin d'aide et de répit ;
- 2) L'aidant familial est le mode d'intervention majoritaire en PCH (V. p7)
- 3) Une offre de répit développées mais à renforcer compte tenu des perspectives de gérontocroissance et de la propension au handicap supérieur à la moyenne nationale

#### **Orientations rattachées au cadre d'adhésion**

Axe 5 – Contribution au financement d'actions aux plateformes de répit et d'aide aux aidants

9

#### **IV- L'accueil familial**

Au 31 décembre 2022, le Nord compte 475 accueillants familiaux. Parmi ces accueillants, 20 d'entre eux ont un double agrément accueillant familial et assistant familial ou assistant maternel.

On compte un ensemble de 834 places disponibles. Au sein de ces foyers 410 personnes en situation de handicap sont accueillies, et 207 personnes âgées. Le taux d'occupation des places en accueil familial est donc de 73,98% au 31.12.2022. (Source : Département du Nord/DGAA/DA/PAC)

Le département souhaite développer l'accueil familial et aller au-delà du renouvellement des familles qui vieillissent pour en faire un réel mode d'accompagnement. Il souhaite également renforcer la professionnalisation des familles agréées et les soutenir.

### **Synthèse des données aidants**

#### **Constats**

- 1) Des familles qui vieillissent et qu'il faut renouveler
- 2) Nécessité d'attractivité et de soutien des familles agréées

## Orientations rattachées au cadre d'adhésion

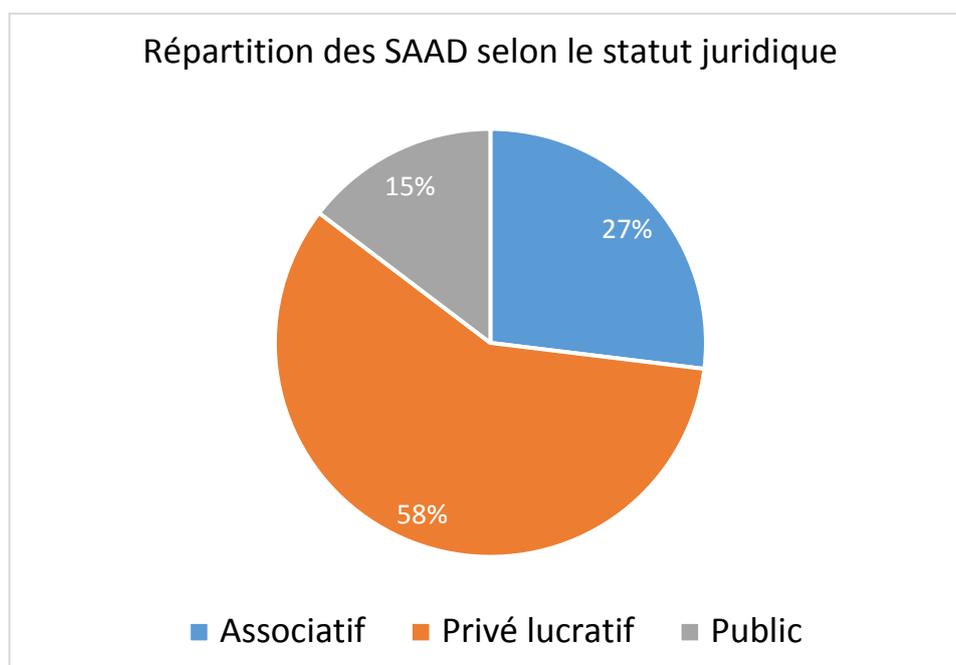
Axe 6 – Soutenir l'accueil familial en développant les groupes d'analyse des pratiques et le soutien individuel

### V- Les services d'aide à domicile dans le Nord

On relève 250 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile intervenant dans le Nord (données à décembre 2022). Ces derniers peuvent intervenir auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (Source : Département du Nord/DGAA/DA/PAC). Ce chiffre représente un volume conséquent et constitue à la fois un atout dans le cadre de la gérontocroissance mais aussi un défi dans la régulation du secteur.

Les personnes en situation de handicap peuvent également avoir accès à des accompagnements à domicile réalisés par des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS). 1 434 places sont disponibles sur le territoire du Nord. Les Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) assurent également un accompagnement à domicile avec 408 places dans le Nord (source : Département du Nord/DGAA/DA/PAC ; situation au 31 décembre 2022).

Les SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) et les SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) maillent également le territoire pour proposer des services de soins infirmiers au domicile des personnes âgées. Le Nord compte 5 860 places de SSIAD et SPASAD (source : FINESS, mars 2022). La réforme des services autonomie va renforcer ces rapprochements.



#### Les mesures prises :

Un soutien financier en hausse :

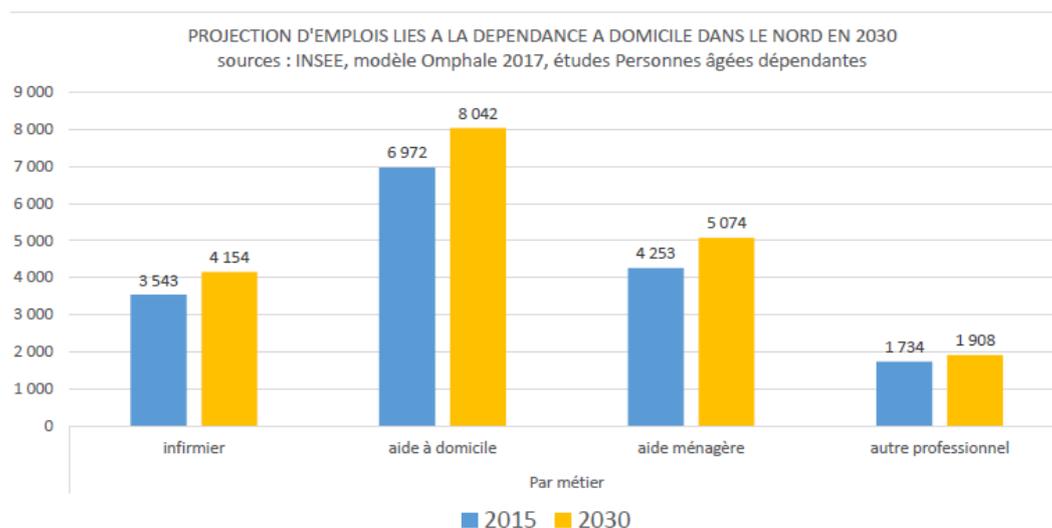
- Dotation équivalente à 1 euro de l'heure, soit 10 M€ annuel ;
- Compensation des augmentations collectives des salaires (BAD, FEHAP, FPT), soit 20 M€ annuel

### Soit un soutien global de 30 M€ au secteur.

Par ailleurs, le Département du Nord s'est engagé précocement dans l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et de la qualité de vie au travail du personnel, au côté de la CNSA et des SAAD. L'octroi de la dotation complémentaire favorise en effet la mise en œuvre d'actions répondant à ces enjeux.

65 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été conclus en 2022, ce qui représente un soutien annuel de 10M€. En 2023, la moitié des SAAD seront sous CPOM, couvrant 80% de l'activité du secteur.

Sur les projections d'emplois liés à la dépendance à domicile dans le Nord, le nombre d'emplois augmente de 16% entre 2018 et 2030, soit 2 674 emplois supplémentaires estimés. Plus particulièrement, la hausse la plus forte concerne les aides ménagères (+19%) et les infirmiers (+17%) sur cette même période. Il y a une réelle difficulté à recruter dans l'ensemble du secteur des métiers du grand âge. Cette difficulté est très présente actuellement et les besoins à venir seront en forte croissance.



Les métiers autour du grand âge souffrent d'une image négative avec des conditions de travail difficiles quels que soient le type de structure ou de prise en charge. Ainsi, ces métiers sont régulièrement réduits à des emplois qui nécessitent peu de diplômes, avec de faibles rémunérations, des tâches pénibles à effectuer physiquement et psychologiquement

## Synthèse des données SAAD

### Constats

- 1) Des services d'aide à domicile et de l'autonomie qui peinent à recruter ;
- 2) Une profession mal rémunérée et difficile nécessitant une revalorisation de son image ;

- 3) Une viabilité financière fragile ;
- 4) Un besoin en service croissant compte tenu des perspectives démographiques et de l'évolution des prestations à domicile.

### **Orientations rattachées au cadre d'adhésion**

Axe 2 – Aider à la constitution de services autonomie afin de couvrir à terme tout le territoire départemental et améliorer la qualité de l'accompagnement de la personne âgée à domicile

Axe 3 – Accompagner les fusions et les regroupements de SAAD afin de permettre des seuils de viabilité économique et faire face ainsi à l'enjeu démographique qui est face à nous

Axe 3 – Poursuite du soutien à l'amélioration de la qualité, en permettant le financement d'actions qui n'entrent pas dans le CPOM qualité

Axe 3 – Soutien à la mobilité dans les SAAD afin d'accompagner le métier d'aide à domicile, particulièrement nécessaire en milieu rural

Axe 3 – Soutien à la professionnalisation des SAAD en promouvant la bientraitance

Axe 3 – Accompagner la mise en place de nouvelles organisations du travail

Axe 4 – Campagne de communication valorisant les métiers de l'autonomie

Axe 4 – Poursuivre la structuration des GEIQ

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 09 octobre 2023**

OBJET : Participation du Département du Nord au nouveau cadre d'adhésion de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) relatif au soutien des actions en faveur de l'aide et de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt pour la période 2023-2026.

Le Département du Nord s'est engagé de longue date avec la CNSA en affirmant sa volonté de soutenir les Nordistes âgés ou en situation de handicap en promouvant un environnement, un entourage et des interventions adaptés et de qualité.

Le Département du Nord a contractualisé par 3 fois avec la CNSA sur cet objectif au titre de la section IV de son budget. La dernière convention a couru de 2020 à 2022, avec un plan d'actions ambitieux autour des 8 axes retenus, avec une concentration particulière des moyens sur la modernisation et la transformation organisationnelle des services d'aide à domicile, la professionnalisation des acteurs et le soutien des proches aidants.

Pour la période 2023-2026, la CNSA lance un appel à manifestation d'intérêt qui vise à soutenir des actions déployées au titre des 6 axes suivants :

1. Stratégie et pilotage ;
2. Appui à la transformation en services autonomie à domicile ;
3. Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile ;
4. Attractivité des métiers de l'autonomie ;
5. Soutien aux aidants de personnes en situation de handicap ;
6. Promotion de l'accueil familial.

L'action départementale à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'inscrit dans ces orientations qui répondent à des enjeux majeurs pour le Département du Nord, qui souhaite s'engager dans ces 6 axes en les déclinant de manière opérationnelle.

Il est demandé aux départements de se positionner sur l'Appel à manifestation d'intérêt avant le 31 octobre 2023. La présente délibération vise à valider l'engagement du Département du Nord auprès de la CNSA.

La réponse du Département du Nord prend la forme d'une fiche récapitulative présentée en annexe 1 du présent rapport proposant des actions et qui s'appuie sur un diagnostic territorial présenté en annexe 2 du présent rapport.

Le budget prévisionnel des actions est présenté dans la fiche récapitulative précitée et peut faire l'objet d'ajustement entre les axes.

Les modalités de financement des actions retenues sont les suivantes :

- Axe stratégie et pilotage financé à 100 % par la CNSA dans la limite d'un plafond de 60 000 € par an ;
- Les autres axes sont co-financés par le Département et la CNSA à hauteur maximum de 80 % pour la part CNSA.

La CNSA s'engage pour le Département du Nord au maximum à hauteur de 1 950 000 € sur la période 2023-2026.

Je propose au Conseil départemental :

- de confirmer la candidature du Département du Nord à l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la CNSA intitulé « soutien de la CNSA aux départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 », dans les conditions et sur la base des propositions formulées dans la fiche récapitulative jointe en annexe 1 du présent rapport ;
- de m'autoriser à signer la candidature du Département du Nord, et à engager les actions visées dans la fiche récapitulative du cadre d'adhésion précitée, justifiées par le diagnostic territorial joint en annexe 2 du présent rapport.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord